

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 15 décembre 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**CONSTRUCTION  
D'UN BATIMENT  
POUR LA  
MEDIATHEQUE ET  
LES ARCHIVES  
MUNICIPALES**

**ATTRIBUTION DES  
MARCHES DE  
TRAVAUX**

**Date de convocation du Conseil Municipal :**

9 décembre 2010

**Date d'affichage :** 9 décembre 2010

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

**Président de la Séance :** Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de séance :** M. BONHOURE

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. PARMENTIER à M. LE DORZE  
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Mme LE DOARE à Mme GREZE  
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

**Absent excusé**

# CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA MEDIATHEQUE ET LES ARCHIVES MUNICIPALES

## ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

### Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 15 décembre 2009 a approuvé l'Avant projet Définitif présenté par le Cabinet OPUS 5.

Afin de pouvoir réaliser les travaux un marché par appel d'offres ouvert européen composé de 16 lots a été lancé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP, au JOUE ainsi qu'au journal Ouest-France 56 le 26 août 2010 avec une date de remise des offres fixée au 3 novembre 2010 à 17 heures.

172 dossiers ont été téléchargés sur la plate-forme de Mégalis Bretagne ou envoyés sur support papier ; 55 offres sont parvenues dans les délais réglementaires et étaient administrativement recevables.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 décembre 2010 pour prendre connaissance de l'analyse économique et technique des offres effectuée pour l'ensemble du projet par l'Atelier d'architecture OPUS 5, mandataire du groupement, pour les lots 1 – 2 – 3 et 16 par le BET BATISERF, pour les lots 12 – 13 – et 14 par le BET COULET, pour les autres lots et la synthèse par le Bureau Michel FORGUE.

Les critères de jugement des offres tels que définis en annexe du règlement de la consultation sont les suivants ;

- prix des prestations 40%
- valeur technique des prestations 60%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres à voix délibérative, les résultats de la commission sont les suivants :

#### **Lot 1 – Démolitions – terrassements généraux 1<sup>ère</sup> phase**

Estimation administrative : 164 993.40 € HT – 197 332.10 € TTC.

6 offres recevables ont été analysées, la commission a retenu l'offre du groupement BRULE-WEICKERT/SNT NICOL d'un montant de 97 800.05 € HT – 116 968.86 € TTC.

#### **Lot 2 – Terrassements généraux de 2<sup>ème</sup> phase – gros œuvre**

Estimation administrative : 1 078 990.17 € HT – 1 290 472.24 € TTC

1 seule offre a été reçue dont le prix dépasse nettement l'estimation (+70%)

La commission a considéré que l'offre était inacceptable en raison de son montant et a déclaré le lot infructueux.

Le lot sera relancé en procédure négociée avec publicité. En raison de la technicité de certaines prestations, un nouvel objectif financier a été fixé à 1 350 000 € HT par la maîtrise d'œuvre.

### **Lot 3 – Charpente bois et métallique**

Estimation administrative : 957 486.55 € HT – 1 145 153.91 € TTC

Les 4 offres reçues étaient recevables, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise Atelier DAVID, d'un montant de 1 062 710.35 € HT – 1 271 001.57 € TTC, qui n'est pas la moins chère mais qui est classée première en application des critères de jugement.

### **Lot 4 – Couverture – étanchéité**

Estimation administrative : 169 743.03 € HT - 203 012.66 € TTC

Les 3 offres analysées étaient recevables dont deux d'un montant très proche, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise BELLAMY d'un montant de 148 840.59 € HT – 178 013.34 € TTC

### **Lot 5 – Murs rideaux – menuiseries extérieures – occultations**

Estimation administrative : 1 013 840.87 € HT – 1 212 553.68 € TTC

3 offres ont été remises dont l'une n'est pas recevable. La commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise RENOUARD d'un montant de 949 000 € HT – 1 135 004 € TTC.

### **Lot 6 – Métallerie – serrurerie**

Estimation administrative : 166 076.53 € HT – 198 627.52 € TTC

3 offres ont été reçues, elles étaient recevables, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise RENOUARD d'un montant de 149 787 € HT – 179 145.25 € TTC.

### **Lot 7 – Cloisons – doublage – faux plafonds tendu et minéral**

Estimation administrative : 200 435.61 € HT – 239 720.98 € TTC

Une seule offre a été reçue qui s'est révélée non conforme à l'analyse. La commission l'a déclarée irrecevable et a décidé de relancer le lot en procédure négociée avec publicité

### **Lot 8 – Menuiseries intérieures**

Estimation administrative : 85 005.75 € HT – 101 666.87 € TTC

2 offres ont été reçues. Elles étaient recevables, l'une inférieure à l'estimation, l'autre nettement supérieure. La commission a décidé de retenir celle de l'entreprise GOUEDARD en offre de base, d'un montant de 82 646.44 € HT – 98 845.14 € TTC.

### **Lot 9 – Sols souples**

Estimation administrative : 30 515.05 € HT – 36 495.99 € TTC

Les 4 offres reçues sont conformes, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise LE DORTZ d'un montant de 24 558.99 € HT – 29 372.55 € TTC.

### **Lot 10 – Peintures – revêtements muraux**

Estimation administrative : 66 726 € HT - 79 804.29 € TTC

Les 2 offres reçues sont supérieures à l'estimation, l'une est non conforme et l'autre est inacceptable en raison de son prix. La commission a décidé de déclarer le lot infructueux et de le relancer en procédure négociée.

### **Lot 11 – Plafonds acoustiques cintrés**

Estimation administrative : 62 125 € HT – 74 301.50 € TTC

Aucune offre pour ce lot qui est donc infructueux et que la commission a décidé de relancer en procédure négociée.

**Lot 12 – Plomberie – sanitaires**

Estimation administrative : 43 425 € HT - 51 936.30 € TTC

6 offres ont été reçues, 5 étaient recevables. La commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise TEXIER d'un montant de 30 320 € HT – 36 262.72 € TTC.

**Lot 13 - Chauffage – ventilation**

Estimation administrative : 483 390 € HT – 578 134.44 € TTC

Les 5 offres reçues étaient recevables. La commission a décidé de retenir celle de l'entreprise CSA d'un montant de 345 004 € HT – 412 624.78 € TTC.

**Lot 14 – Electricité**

Estimation administrative : 342 720 € HT – 409 893.12 € TTC

Les 5 offres reçues étaient recevables. La commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EA2I en offre de base + option d'un montant total de 199 961.48 € HT – 239 153.93 € TTC.

**Lot 15 – Appareils élévateurs**

Estimation administrative : 55 000 € HT – 65 780 € TTC

4 entreprises ont répondu pour ce lot. Les montants sont très proches et tous inférieurs à l'estimation. La commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise CFA d'un montant de 48 660 € HT – 58 197.36 € TTC.

**Lot 16 – VRD – aménagements extérieurs**

Estimation administrative : 178 836.24 € HT - 213 888.14 € TTC

Les 5 offres reçues étaient recevables et 3 sont inférieures à l'estimation. La commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise SACER d'un montant de 146 372.50 € HT – 175 061.51 € TTC.

La commission a attribué 12 lots sur 16 pour un montant de 3 285 566.14 € HT – 3 929 651.03 € TTC.

**Nous vous proposons :**

- D'accepter les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes,
- D'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation par procédure négociée avec publicité, suite à infructueux, pour les lots 2, 7, 10 et 11.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**